

Commune
de
BAIX

Extrait du registre des Arrêtés du Maire du 07 janvier 2019

ARRETE DE VOIRIE

Objet : Travaux Entreprise Durand – pose d’un échafaudage – Chemin de la Roche

Le Maire de la Commune de BAIX (Ardèche),

- Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n° 83-8 du 07 janvier 1983 ;
- Vu le Code de la Route ;
- Vu le Code de la voirie routière ;
- Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;
- Vu l’instruction interministérielle relative à la signalisation routière et notamment la 8^{ème} partie ;
- Vu la demande du 04 janvier 2019, de l’Entreprise de maçonnerie Vincent DURAND - Tel : 06.70.95.91.20, en vue de poser un échafaudage, au 154 Chemin de la Roche pour des travaux de réfection de façade sur la maison de M. MASSON Jean-Claude :

ARRETE

Article 1 : Afin de permettre à l’Entreprise de maçonnerie Vincent DURAND de poser un échafaudage, 154, Chemin de la Roche pour des travaux de réfection de façade,

La circulation des véhicules de toutes natures sera réglementée comme suit :

Du mardi 08 janvier 2019 au vendredi 25 janvier 2019 inclus

La circulation sera autorisée. Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit pendant toute la durée des travaux au droit du 154 Chemin de la Roche.

Pour des raisons de sécurité, l’accès aux piétons sera balisé.

Article 2 : L’Entreprise de maçonnerie Vincent DURAND aura à sa charge la signalisation pendant toute la durée des travaux.

La circulation devra être rétablie, sans délai, en cas de nécessité d’intervention de véhicule d’incendie ou de secours.

Article 3 : Le présent arrêté entrera en vigueur dès que les formalités de notification au pétitionnaire auront été effectuées et la signalisation réglementaire mise en place.

Article 4 : Sont chargés de l’exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne Monsieur le Maire de BAIX - Monsieur le Commandant de Gendarmerie de LA VOULTE.

Fait à Baix, le 07 janvier 2019

Pour le Maire,
L’Adjoint délégué,



Marcel MERLE